

Publié le 4.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

1 rue Guérifot
14370 ARGENCES
02 31 15 63 70

Date de convocation :

20.11.2025

Date d'affichage :
20.11.2025

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	34
Titulaires	33
Suppléants	1
Pouvoirs	5
Votants	39
Quorum	23

39 votes POUR

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h25), Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN (arrivé à 19h25), Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), Thomas LEROY, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO (pouvoir à Stéphane CASTEL), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Laurence MORIN

Délibération n° 2025/144

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service Communauté de communes Val ès dunes et la commune de Cagny

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1 et D.5211-16 ;

Vu la convention de mise à disposition de service conclue le 19 juillet 2022 entre la commune de Cagny et la Communauté de communes Val ès dunes ;

Vu la délibération n°2022/97 du Conseil communautaire en date du 9 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 2022/062 du Conseil municipal en date du 5 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°2025/065 du Conseil municipal en date du 14 octobre 2025 ;

En l'absence de service technique intercommunale, la Communauté de communes a conventionné lors du Conseil communautaire du 9 juin 2022 avec les communes de Bellengreville, Frénouville, Argences, Cagny et Moult-Chicheboville. Suite à une demande de

travaux d'espaces verts auprès de la commune de Cagny, non prévus à la convention, il est indispensable de mettre à jour celle-ci.

Il est proposé de réécrire l'article 2 (service mis à disposition) avec l'ajout des nouvelles prestations en gras :

- Effectuer les travaux courants se rapportant à l'entretien des bâtiments et des équipements publics (maçonnerie, peinture, électricité, plomberie, chauffage, menuiserie...)
- **Effectuer des travaux d'entretien des voiries et espaces verts.**
- Effectuer la manutention de matériels et d'équipements lors d'évènements et manifestations intercommunales.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes et la commune de Cagny ;

↳ Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Laurence MORIN



Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr